

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Au-tray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 4^e jour du mois de mars 2019 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller N^o 1
 Monsieur Yves Morin, conseiller N^o 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère N^o 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller N^o 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller N^o 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Absence motivée : Madame Patricia Poulin, conseillère N^o 2

Public : 4 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

050-03-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2019, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

051-03-2019 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 4 mars 2019 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au VARIA, le point suivant :

- ✓ **13.1 Appui à la lutte aux changements climatiques**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

052-03-2019 3.1 Séance ordinaire du 4 février 2019

**Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit et est adopté, tel que présenté en modifiant le texte de la résolution 025-02-2019 comme suit :

« Article 2 – OBJET

Le Règlement C.V. 162-1 relatif au raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques est modifié à l'Article 2 par le remplacement de l'article suivant :

« ARTICLE 2

Les coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques sont fixés à 850\$ (huit cent cinquante dollars) aux frais du propriétaire ou de l'entrepreneur de toute nouvelle construction. »

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

053-03-2019 4.1 Pont payant – Association des personnes handicapées de Brandon

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil autorisent l'Association des personnes handicapées de Brandon à tenir un pont payant au coin des rues St-Gabriel et Dequoy conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE cette activité doit se tenir le samedi 18 mai 2019 ou, si l'autorisation du MTQ est refusés, à toute autre date qui serait préalablement approuvée par le MTQ et les services d'urgence, entre 9h00 et 15h00.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

054-03-2019 4.2 Pont payant – Maison des jeunes Sens Unique

**Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil autorisent la Maison des jeunes Sens Unique du Secteur Brandon à tenir un pont payant au coin des rues St-Georges et St-Gabriel conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE cette activité doit se tenir le samedi 11 mai 2019 ou, en cas de pluie, le dimanche 12 mai 2019 entre 9h00 et 15h00.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

055-03-2019 4.3 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrance

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général, Michel St-Laurent à retenir les services de la firme « *Bélanger Sauvé* » pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des Cités et Villes* :

#1329-01-8335	#1329-01-9161	#1328-90-3343
#1328-90-2353	#1428-51-2803	#1327-76-1193
#1428-02-2983	#1328-52-3294	#1328-90-4332
#1428-23-2897	#1427-39-1601	#1328-94-6102
#1228-85-8356	#1328-17-7722	#1328-17-9405
#1328-28-9336	#1428-03-6703	

Adoptée à l'unanimité

056-03-2019 4.4 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie

ATTENDU QUE le Ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de d'Autray une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie.

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en oeuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles.

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de Saint-Gabriel, encourage la mise en oeuvre des schémas de couverture de risques.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir.

QUE le conseil demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville de Saint-Gabriel une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en oeuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2019

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2019, sous la cote « Bordereau No. 03-2019 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2019

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 28 février 2019.

057-03-2019 6.2 Comptes à payer au 28 février 2019

**Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE les comptes à payer au 28 février 2019, des chèques numéros 2724 à 2777 totalisant 103 843.92\$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles 27 février 2019, des chèques numéros 2678 à 2723 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3762 à 3782 totalisant 267 516.39\$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable pour la période de janvier 2019.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour la période de janvier 2019.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

058-03-2019 10.1 Projet Motive-Action – Carrefour jeunesse-emploi

ATTENDU le projet soumis par Carrefour Jeunesse-Emploi « Projet Motive-Action » pour favoriser la réussite scolaire et suite à la rencontre d'information tenue le 26 février dernier, dans le but d'obtenir du financement des municipalités du pôle Brandon.

ATTENDU QUE les municipalités du Pôle Brandon sont sollicitées pour un montant annuel de **10 000 \$**, sur une période de deux (2) ans.

ATTENDU QUE la participation financière est répartie entre la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités du Pôle Brandon suivantes :

- ✓ Saint-Didace
- ✓ Mandeville
- ✓ Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
- ✓ Saint-Cléophas

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de se joindre aux municipalités du Pôle Brandon pour participer au projet « MOTIVE-ACTION » par une implication financière de l'ordre de 3 000 \$ par année, pour les années 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

059-03-2019 10.2 Demande d'aide financière - FADOQ

ATTENDU QUE le club de la FADOQ de Saint-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **2 400 \$** à la FADOQ.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

060-03-2019 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 28 février 2019

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 28 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

061-03-2019 12.1 Adoption du règlement C.V. 533 modifiant le règlement C.V. 491 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques

Règlement numéro C.V. 533 modifiant le Règlement C.V. 491 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques afin de modifier et ajouter quelques définitions.

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la *Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement*.

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par le conseiller du district n° 3, M. Yves Morin, ce jour, pour adopter le projet de règlement C.V. 533 modifiant le Règlement C.V. 491 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le règlement C.V. 533 modifiant le Règlement C.V. 491 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques, lequel se lit comme suit :

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2 - OBJET

Le but du présent règlement est de modifier et ajouter quelques définitions à l'article

L'article 1.3 du règlement C.V. 491 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques de la Ville de Saint-Gabriel est modifié par le remplacement de la définition de résident par la définition suivante :

Résident (utilisateur): Toute personne qui sur le territoire d'une municipalité concernée, satisfait aux conditions suivantes:

- Est propriétaire d'un bâtiment d'habitation ou de commerce;
- Est locataire d'un logement et détient un bail de location annuel émanant d'un organisme reconnu;

- Est domicilié et détient une preuve de résidence à l'année;
- Est locataire pour une période d'un an et plus d'un établissement d'hébergement reconnu par les municipalités participantes et détient une preuve de location pour la période couverte, sous forme de bail ou d'un contrat lié à une facturation officielle. Pour être reconnu par les municipalités participantes, l'établissement d'hébergement doit être enregistré auprès d'un organisme de classification gouvernemental.

Article 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

062-03-2019 12.2 Projet structurant - Demande d'aide financière pour la 7^e édition de la «Roulotte de Paul Buissonneau 2019»

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le directeur des communications et du Développement Culturel, Patrice Jetté, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'appui aux projets structurants pour assurer la réalisation de la 7^e édition de la « Roulotte de Paul Buissonneau 2019 ».

QU'EN rapport avec ce projet, la Ville de Saint-Gabriel réserve un montant de **15 000.00 \$** à même son budget général 2019.

Adoptée à l'unanimité

063-03-2019 12.3 Projet structurant - Demande d'aide financière pour la 4^e édition du «Festival d'été 2019»

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le directeur des communications et du Développement Culturel, Patrice Jetté, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'appui aux projets structurants pour assurer la réalisation de la 4^e édition du « Festival d'été 2019 ».

QU'EN rapport avec ce projet, la Ville de Saint-Gabriel réserve un montant de **30 000.00 \$** à même son budget général 2019.

Adoptée à l'unanimité

064-03-2019 12.4 Demande d'aide financière – Cible Famille Brandon – Fête de la famille 2019

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

ATTENDU QUE la Ville supporte cet organisme de la Famille dans toutes ses activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour une somme de 1 000 \$, tenant compte du fait que Ville de Saint-Gabriel a déjà accordé une aide matérielle et technique dans ce dossier et recommandant à l'organisme de demander des montants plus élevés aux autres municipalités.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Cible Famille Brandon.

Adoptée à l'unanimité

065-03-2019 12.5 Demande d'aide financière – Festival Au rythme du country

ATTENDU QUE le Festival Au rythme du country sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme demandée de 2 000 \$.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de 2 000 \$ au Festival Au rythme du country.

Adoptée à l'unanimité

066-03-2019 12.6 Demande de fermeture de rue et aide technique – Festival des Caraïbes

ATTENDU la demande déposée par Monsieur Carlos Auz, propriétaire du « *Bistro du Sportif* » pour la fermeture de la rue Dequoy (de Saint-Gabriel à Beausoleil) pour la tenue des activités dans le cadre du Festival des Caraïbes qui se déroulera dans la rue, aux dates et heures suivantes :

- ✓ Du vendredi 28 juin à 17h00, au dimanche 30 juin à 23h00.

ATTENDU QUE cette demande comporte également des besoins d'aide technique et la fourniture de matériel nécessaire à la sécurité et à la signalisation.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la tenue des activités dans la portion de la rue Dequoy, entre les rues Saint-Gabriel et Beausoleil, aux dates et heures proposées plus haut, **conditionnellement :**

- ✓ à l'obtention de l'autorisation de la Sûreté du Québec;
- ✓ au dépôt à la Ville d'une police d'assurance responsabilité civile qui couvre l'événement, pour un montant d'au moins 2 000 000 \$;
- ✓ à ce qu'un plan de fermeture de rue soit présenté à la Ville pour approbation avant l'événement;
- ✓ à ce que la programmation soit fournie à la Ville avant l'événement.

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy soit mandaté pour assurer la logistique pour le prêt et l'installation des barrières, poubelles et panneaux de circulation temporaire.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

067-03-2019 13.1 Appui à la lutte aux changements climatiques

ATTENDU les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation;

ATTENDU les manifestations de plus en plus fréquentes des conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, les périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;

ATTENDU les risques encourus par une crise climatique sur la santé des populations et des écosystèmes ainsi que sur les ressources alimentaires et économiques mondiales ;

ATTENDU le cri d'alarme lancé par la communauté scientifique et par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite établir sa vision sur des principes environnementaux privilégiant un développement sain et respectueux de la nature et se projetant comme une ville aux convictions environnementales, qui sait mettre en valeur la beauté et la qualité de son territoire ;

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil reconnaissent que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.

QUE les membres de ce conseil appuient les démarches des groupes environnementaux qui dénoncent cette situation et demande aux gouvernements de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise.

QUE les membres de ce conseil s'engagent à accélérer et à favoriser la mise en oeuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de D'Autray, aux députées fédérale et provinciale du territoire ainsi qu'à la Fédération des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

068-03-2019 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 4 mars 2019 soit levée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce quatrième jour du mois de mars 2019.

Gaétan Gravel, Maire